L'Œcologie actuelle du Saumon Atlantique (*Salmo salar* L.) dans les cours d'eau de notre pays,

par M. Louis Roule.

Le Saumon fait défaut aux bassins hydrographiques du versant méditerranéen; il existe seulement dans ceux du versant atlantique, où son aire d'habitat peut être divisée en trois zones principales : celle du Nord-Est, celle du Nord-Ouest et celle de l'Ouest. La première est celle des grands bassins du Rhin, de la Meuse, de la Seine et des fleuves côtiers intercalaires; la seconde, celle des fleuves côtiers de la Normandie et de la Bretagne; la troisième, celle des bassins occidentaux, depuis celui de la Loire jusqu'à celui de l'Adour, tous deux compris.

I. Zone du Nord-Est. — La zone du Nord-Est était fréquentée par les Saumons autrefois, dans les cours d'eau de ses trois grands bassins. Les migrateurs remontaient régulièrement ces derniers pour se reproduire. Actuellement, il n'en est guère ainsi que pour le Rhin, qui est resté, malgré une diminution sensible, l'un des fleuves de l'Europe les plus riches en Saumons. Ses pêcheries de grand rendement sont situées en Hollande, dans les bras de l'estuaire commun au Rhin et à la Meuse, auprès de Dordrecht et de Rotterdam. La Hollande bénéficie du passage des migrateurs qui vont pondre plus en amont, dans les affluents badois et alsaciens du fleuve. En ce qui nous concerne, les régions de ponte de ces reproducteurs sont placées en Haute-Alsace, où l'Établissement de pisciculture d'Huningue, fondé en 1852-1854 sous l'inspiration de Coste, a pour destination principale, étant donnée sa position, de récolter les œufs nécessaires au repeuplement.

Le Saumon a fréquenté la Meuse jusqu'au milieu du XIXe siècle. Il remontait dans la région de Charleville et de Mézières, où il avait ses frayères, ainsi que dans la Semoy. Il a disparu actuellement. La cause de ce dépeuplement doit s'imputer sans doute non pas aux pêches effectuées dans l'estuaire, qui ne sauraient pas plus atteindre la migration de la Meuse qu'elles n'atteignent celle du Rhin, mais aux barrages installés plus en amont, entre l'estuaire et la région des frayères, ainsi qu'à la pollution des eaux diminuant la proportion d'oxygène dissous.

Il en est de même, comme cause et comme effet, pour le bassin de la Seine. Jadis, et jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle, les Saumons remon-

taient régulièrement le fleuve et traversaient Paris pour aller plus en amont. Leur principale région de ponte était placée dans le massif du Morvan : elle appartenait au bassin de la Cure, affluent de l'Yonne. Actuellement, aucune montée régulière n'a lieu, et les frayères sont souvent désertes. Comme pour la Meuse, il faut accuser de ce fait l'établissement de barrages entre l'estuaire et la région de ponte, ainsi que la pollution des eaux produite par l'agglomération parisienne.

Quant aux fleuves côtiers français de la zone du Nord-Ouest, il n'est guère que la Canche et l'Authie où l'on pêche encore des Saumons. Le cours de l'un et celui de l'autre ne dépassent point une centaine de kilomètres. Les régions de ponte sont donc situées à une distance assez faible de la mer. Ces fleuves, à cet égard, ressemblent à ceux de la Bretagne et de la Normandie.

La circonscription maritime d'où viennent les migrateurs de la zone du Nord-Est comprend la mer du Nord et la partie de la Manche qui confine à cette dernière.

II. Zone du Nord-Ouest. — La circonscription maritime correspondante, d'où proviennent les migrateurs qui se rendent dans la zone du Nord-Ouest pour y frayer, comprend la Manche dans sa partie occidentale et l'Océan autour de la péninsule Armoricaine. Cette zone est celle des petits fleuves côtiers de la Normandie et de la Bretagne, dont beaucoup, surtout en Bretagne, sont annuellement et régulièrement fréquentés par des Saumons qui vont y pondre. Leur nombre, toutefois, diminue progressivement, à la suite de travaux hydrauliques, de constructions de barrages et de déversements d'eaux polluées, qui créent une région d'interdiction entre l'estuaire et les lieux de ponte, bien que ces derniers aient conservé leurs qualités d'autrefois et soient toujours propices à la reproduction comme au développement des Salmonidés. La Rance offre un exemple de ce dernier cas; jadis parcourue par les Saumons jusqu'au début de la seconde moitié du XIX[e] siècle, elle n'en contient plus aujourd'hui, malgré que son cours supérieur soit habité par la Truite ; la zone d'aval, auprès et au-dessous de Dinan, forme ici une région d'interdiction.

Ces fleuves côtiers, en raison de leur brièveté, offrent cette disposition commune d'avoir leurs frayères habituelles non loin de la mer, à une distance qui dépasse rarement une centaine de kilomètres et qui descend parfois à une dizaine. Ces régions de ponte sont situées dans les collines de la Normandie et dans les vallées qui descendent, en Bretagne, des Montagnes Noires et des monts d'Arrée.

III. Zone de l'Ouest. — La troisième zone française à Saumons, ou de l'Ouest, se compose surtout des bassins des trois grands fleuves, la Loire, la Gironde, l'Adour, qui se déversent dans le golfe de Gascogne. Ce der-

nier forme la circonscription maritime où se passe la vie de croissance des individus et d'où partent les migrateurs qui vont effectuer leur reproduction en eau douce.

La Loire a ses principales régions à frayères dans les parties méridionales et orientales de son bassin ; elle n'en porte pas ailleurs, ou en porte peu. On doit, à cet égard, distinguer deux groupes. Le premier est celui de la Loire elle-même et de l'Allier, son affluent le plus important : la plupart des frayères sont situées dans la section des Cévennes qui comprend les vallées descendant des monts du Velay, de l'Auvergne et du Forez. Le second est celui de la Vienne ; la majorité des frayères y est placée dans les vallées des monts de la Marche et du Limousin.

Les principales régions à frayères de la Gironde sont actuellement situées dans la partie orientale de son bassin dépendant de la Dordogne. La Garonne, autrefois riche en Saumons, notamment au moyen âge, où leur pêche était florissante, n'en contient aujourd'hui, soit en elle-même, soit en ses affluents, que d'une manière rare et accidentelle ; ses anciennes frayères, situées dans la section méridionale des Cévennes sur le versant Atlantique et au pied des Pyrénées Centrales, n'existent plus. Quant aux frayères du bassin de la Dordogne, leur emplacement confine à ceux du groupe de la Loire, et s'étendent jusqu'aux départements de la Corrèze, du Cantal, du Puy-de-Dôme.

Le bassin de l'Adour, qui est actuellement le plus riche en Saumons du territoire français proportionnellement à son étendue, localise ses frayères dans les vallées qui descendent des Pyrénées basques. quelques-unes non loin de la mer pour les affluents inférieurs, comme la Nive et la Nivelle, les autres à une plus grande distance, pour les gaves de Pau et d'Oloron.